Image not found or type unknown

Puis-je me délivrer un certificat de nationalité avec une CNI?

Par **hillal**, le **12/07/2013** à **05:02**

bonjour,
soit disons, je suis un algérien, j'ai obtenu une carte nationale d'identité française en 1960.je l'ai renouvelée en 2013.sachant que je vie en France depuis 2004.
maintenant je suis a la possession de cette carte (CNI française), un passeport français et je suis inscrit a la liste électorale de ma résidence.
pour se délivrer un certificat de nationalité française il faut fournir:
-un justificatif d'identité française.
-un justificatif de domicile.
-une copie intégrale de l'acte de naissance.

je ne peut pas me délivrer l'acte de naissance puisque je ne suis pas inscrit sur le registre.

ouvrais je le droit pour une nationalité française?

je sais que la démarche se fait par voie de tribunal, mais est il suffisant de leurs fournir juste la CNI, le passeport et le justificatif de résidence pour l'obtention du décret de naturalisation qui me servira a délivrer l'acte de naissance puis la nationalité?

merci pour votre attention.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés